

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2021

Plan de cours
CRI 3001 – La justice pénale et les autochtones
Jeudi 13h00 -16h00
Salle virtuelle (Zoom)

Mylène Jaccoud
mylene.jaccoud@umontreal.ca

Descripteur du cours

Justice traditionnelle autochtone. Histoire des politiques pénales au Canada et au Québec. Modèles d'analyse de la surreprésentation des autochtones dans le système de justice. Modèles alternatifs et autogérés d'intervention.

Objectifs du cours

- Initier les étudiant.e.s à l'histoire de l'intervention étatique dans le champ sociopénal dans les communautés autochtones du Québec.
- Identifier les défis posés par et pour les pratiques et les politiques d'intervention sociopénales dans les communautés autochtones.
- Discuter de modèles d'intervention novateurs et respectueux des spécificités socioculturelles, identitaires et politiques des autochtones.

Approches pédagogiques

- Exposé magistral
- Documents audio-visuels
- Débats

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Présentation du projet de dissertation	20 %	25 février
2. Exposé oral de la dissertation	35 %	25 mars 1 ^{er} avril 8 avril 15 avril
3. Travail écrit (dissertation)	45 %	29 avril 2021

Présentation des travaux

Les consignes sont précisées dans un document déposé sur Studium

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

14 janvier Introduction du cours. Objectifs et modalités d'évaluation (consignes).
Présentation générale du contenu du cours. Sélection des thèmes sujets à débats.
Repères historiques

PREMIÈRE PARTIE : LES ENJEUX DE LA JUSTICE EN CONTEXTE AUTOCHTONE : PERSPECTIVES HISTORIQUES ET THÉORIQUES

21 janvier Justice traditionnelle / justice autochtone

Lecture requise :

ROULAND, Norbert, « Les modes juridiques de solution des conflits chez les Inuit », *Études Inuit/Studies*, volume 3, numéro hors-série, 1979.

http://classiques.ugac.ca/contemporains/rouland_norbert/modes_juridiques_inuit/modes_juridiques_inuit.html

28 janvier L'imposition du système de justice pénale au Canada et au Québec et les politiques d'accommodements (partie 1)

Lecture requise :

JACCOUD, Mylène, « Peuples autochtones et pratiques d'accommodements en matière de justice pénale au Canada et au Québec », *Archives de politique criminelle*, No 36, 2014, pages 227-239.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-397.pdf

4 février **L'imposition du système de justice pénale au Canada et au Québec et les politiques d'accommodements (partie 1)**

11 février **Les autochtones et la justice pénale : état des lieux et modèles d'analyse**

Lectures requises :

CERP (2019). Constats relatifs aux services de justice. Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Rapport final, Québec, p. 311-354.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

CERP (2019). Constats relatifs aux services correctionnels. Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Rapport final, Québec, p. 357-385.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

18 février **Les alternatives à la justice et l'autodétermination**

Lecture requise :

WALKER, Polly, « Decolonizing Conflict Resolution : Addressing the Ontological Violence of Westernization », *The American Indian Quarterly*, volume 28, numéros 3 & 4, 2004, p. 527-549.

https://www.jstor.org/stable/4138930?seq=1#metadata_info_tab_contents

DEUXIÈME PARTIE :

ÉTUDES DE CAS

25 février **Remise du plan de dissertation**
Violences familiales et abus sexuels : les Chroniques de Nitinaht
À pré-visionner : https://www.onf.ca/film/chroniques_de_nitinaht/

Lecture requise :

JACCOUD, Mylène, « Cercles de guérison et cercles de sentence : une justice réparatrice ? », *Criminologie*, volume 32, numéro 1, 1999, pages 79-105

<https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/1999-v32-n1-crimino144/004725ar.pdf>

11 mars **Police et autochtones / le cas des femmes autochtones à Val d'Or – documentaires -**

Lecture requise :

CERP (2019). Constats relatifs aux services de police. Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Rapport final, Québec, p. 271-308.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

18 mars **Les Pavillons de ressourcement autochtones / Waseskun - documentaire**
Les rapports « Gladue ». Conférence.

Lectures requises :

Rc Gladue, [1999] | RCS 688 <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1695/index.do>

DENIS-BOILEAU, Marie-Andrée et SYLVESTRE Marie-Ève (2016), « Ipeelle et le devoir de résistance », Canadian Criminal Law Review, 21, 73-121.
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-058.pdf

TROISIÈME PARTIE : DÉBATS -

25 mars
1^{er} avril
8 avril
15 avril

Présentations orales

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.